

## REUNION DE CONSEIL DU 23 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois Mai à 18h00 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Etaient Présents : MM Philippe MENNEGUERRE, Mme Line DUSSAULD, MM Jean-Pierre VIAUD, Yannick GARDRAT, Cédric TEXIER, Sébastien NAISSANT,

Absent excusé : M. Serge NICOU, Mmes Lucie DODIN, Maria TEN BRUMMELHUIS.

Secrétaire de séance : Mme Line DUSSAULD

### Ordre du Jour :

- 1) Election 1<sup>er</sup> et 2eme adjoint,
- 2) Eolien – « Espace et habitats Protégés »,
- 3) PLU,
- 4) Terrain FRAPPIER,
- 5) Voirie « Le Temple »,
- 6) Fêtes des Voisins,
- 7) Repas des Mérignacais,
- 8) Subvention voyage scolaire Chevanceaux
- 9) Questions Diverses.

### **1 – Election 1<sup>er</sup> et 2eme adjoint**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Election du premier adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Philippe MENNEGUERRE, élu Maire à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin :           Votants : 6  
  Exprimés : 6  
  Majorité absolue : 4

Mme Line DUSSAULD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installé, cinq (5).

#### **Election du second adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint

Premier tour de scrutin :           Votants : 6  
  Exprimés : 6  
  Majorité absolue : 4

M. Yannick GARDRAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé, cinq (5).

## **2 – Eolien – « Espace et habitats Protégés »**

Monsieur le Maire expose que suite à l'enquête publique sur le projet éolien qui se déroule du 02 Mai 2023 au 06 Juin 2023, la commune est appelée par la Préfecture à donner son avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête, jusqu'à 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Pour rappel le Conseil Municipal avait déjà émis un avis défavorable sur la première enquête publique de 2018 sur le projet éolien sur la commune de Messac, en date du 25 Septembre 2018.

Ci-dessous la note explique de synthèse :

La présente enquête publique porte sur la demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et sur les compléments à l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien de la Sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC sur la Commune de MESSAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Donne un avis défavorable sur la demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et sur les compléments à l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien de la Sté ENERGIE EOLIENNE DE MESSAC sur la Commune de MESSAC ;

## **3 – PLU**

M. Le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion qui a eu lieu avec le cabinet CITTANOVA concernant le PLU.

Une formation a lieu demain sur l'élaboration des PLU.

## **4 – Terrain FRAPPIER**

Les terrains de M. FRAPPIER situé au carrefour de de la mairie au Idylettes sont à vendre :

- Le premier fait 1 182 m<sup>2</sup> à 29 000 €
- Le deuxième fait 1 680 m<sup>2</sup> à 27 000 €

Peuvent-ils correspondre à des projets intéressants pour la commune ?

Propositions : maison, hangar avec panneaux photovoltaïques

Demander à la RESE s'il est possible de faire venir l'eau avec l'interdiction de couper la route du carrefour pendant 5 ans.

Qu'elle autorisation faut-il pour construire un hangar, pour stocker du matériel communal ?

## **5 – Voirie « Le Temple »**

Le chemin communal est en terre jusqu'à la maison qui est derrière le Temple. Il faudrait faire le chemin en calcaire pour que la maison est un accès direct à la route sans passer par Le Temple.

## **6 – Fêtes des Voisins**

La fête des voisins est le 26 Mai ou le 02 Juin au niveau national.

Plusieurs habitants s'attendent à le faire le 26 Mai.

La date du 02 Juin laisserait le temps pour distribuer des papiers à chaque habitant. C'est cette date qui est retenu.

## **6 – Repas des Mérignacais**

Pour le repas offert aux Mérignacais il faut demander au traiteur Courraud de Baignes pour savoir s'il est disponible le 27 Aout prochain.

## **6 – Subvention voyage scolaire Chevanceaux**

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 50 € pour le voyage scolaire des classes de CE1, CM1 et CM2 de l'école de Chevanceaux.

## **7 - Questions Diverses**

Concernant la commande des pompes à chaleur pour les logements communaux, le devis a baissé de 1 700 €.

Fin de séance à 19h45